

Cet additif présente les évolutions de votre garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au regard des évolutions légales et réglementaires. Vos remboursements seront ajustés en fonction de ces évolutions (même si celles-ci n'apparaissent pas dans votre tableau de garanties).

## MODIFICATIONS DE VOTRE TABLEAU DE GARANTIES

<b>ACTES DENTAIRES</b>	Le ticket modérateur augmente de 10% et passe de 30% à 40% suite à une baisse du taux de prise en charge de ces actes par l'AMO* qui passe de 70% à 60%.
<b>TRANSPORT</b>	Le ticket modérateur augmente de 10% et passe de 35% à 45% suite à une baisse du taux de prise en charge de cette prestation par l'AMO* qui passe de 65% à 55%.

\*AMO : Assurance Maladie Obligatoire

## POUR VOTRE INFORMATION :

### Dispositif MonParcoursPsy (anciennement « MonPsy ») :

Le dispositif « MonParcoursPsy » devient « Mon soutien Psy », avec modification du lien web : <https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr/>

### Soins de Suite et Réadaptation :

Les « Soins de suite et Réadaptation » deviennent « Soins Médicaux de Réadaptation », sans modification de vos remboursements.